

Les livres

La révision constitutionnelle

M. Marcel Faribault nous promettait un ouvrage sur la révision constitutionnelle (*). Il nous a donné à la fois beaucoup plus et beaucoup moins.

Beaucoup plus, en tel sens que l'ouvrage est souvent nourri par les idées les plus fondamentales de l'auteur sur les sociétés politiques, celle canadienne en particulier. De toute évidence l'on a face à soi un homme de forte expérience, qui a beaucoup réfléchi au phénomène politique, devenu soucieux de faire partager sa réflexion et qui y réussit fort bien. Beaucoup moins, du simple fait que l'analyse s'étale sur six chapitres relativement disparates les uns par rapport aux autres ; et l'on va ainsi d'une vaste fresque de l'évolution du régime fédéral canadien (chapitres 1 et 2) à une analyse de la formule Fulton-Favreau (chapitre 4) et du document de travail québécois sur la répartition des pouvoirs (chapitre 5) en passant par une critique des mécanismes actuels de révision constitutionnelle (chapitre 3) pour finir sur un discours hypothétique du premier ministre du Québec intitulé "Une pragmatique de progrès" (chapitre 6). Immanquablement la pensée se répète, K.C. Wheare fait deux mêmes apparitions (pp. 40 et 134) et l'on a vite l'impression d'un ouvrage hâtivement construit qui a voulu beaucoup embrasser sans réussir complètement la difficile prouesse de tout bien étreindre.

Ce qui me frappe et me déçoit dans cet ouvrage, c'est le mélange d'une part d'idées directrices et fondamentales sur le fédéralisme et la vie constitutionnelle et d'autre part de détails de rédaction légale d'un projet de texte constitutionnel (chapitre 5) qui sentent un peu le miniaturisme et qui d'ailleurs ne font que répéter *Dix pour un*, un précédent ouvrage de l'auteur. On se prend à souhaiter que celui-ci se soit limité aux premières, les approfondissant beaucoup plus, nous disant par exemple tout ce qu'il pense du référendum constitutionnel (et pas seulement

qu'il est contre, p. 132), des difficultés d'application de la formule de retrait, etc. A la limite, j'aurais même aimé que cette étude ne porte que sur le processus de révision constitutionnelle (chapitre 3), et l'excellente critique qu'on y trouve du processus en cours — combien les événements récents viennent confirmer ce développement ! — m'a fait regretter que l'analyse n'en soit pas plus longue et plus approfondie, faisant état en particulier des expériences étrangères. Au lieu de quoi l'on est face à un ouvrage quelque peu touche-à-tout, qui veut tout dire et traiter de tout. La rançon tient dans le caractère assez superficiel et surprenant de certaines conclusions, comme celle voulant qu'Ottawa ne devrait pas avoir juridiction "du tout, mais pas du tout, sur le commerce interprovincial" (p. 172), ou sur la mise en marché (p. 176), de crainte d'une planification outrancière...

Mais ce qui m'importe surtout, c'est d'entendre redire par un homme de vaste expérience qu'on ne met pas dix ans à refaire une constitution quand on a véritablement le souci de la refaire, que les collectivités doivent pouvoir se refléter dans leurs institutions politiques et que ce n'est pas le cas du Québec, qu'une politique linguistique doit être réaliste et tenir compte de la composition de la population, qu'un fédéralisme véritable implique une limitation véritable aux pouvoirs des deux ordres de gouvernement, que ça n'a guère été le cas à ce jour au Canada, etc. Dans l'état actuel du déroulement de la vie politique canadienne, il n'est pas inutile que ces idées soient souvent reprises, particulièrement par un homme du calibre de Marcel Faribault. C'est encore à mon sens ce que son étude nous apporte de plus important.

Sur tout le reste, trop de choses me séparent de cet esprit "aristotélien" pour que je prétende avoir pu communier vraiment à sa pensée. Formelle et très attachée aux classifications, aux textes et aux caprices de rédaction, la méthode juridique se ressent beaucoup du droit civil et de la netteté de ses catégories. La pensée philosophico-politique aussi, en un sens, qui divise l'idéologie politique en trois branches — libéralisme, socialisme et pluralisme-fédéralisme — et qui opte évidemment pour la troisième, prétendue synthèse de tout le reste ! Encore une fois c'est trop et trop peu !

(*) Marcel FARIBAULT, *La révision constitutionnelle*, Fides, Bibliothèque économique et sociale, Montréal, 1970, 223 pages.

Aux ouvrages que M. Marcel Faribault a soumis ces dernières années au public québécois on souhaite qu'il y ait une suite, et qu'elle soit constituée d'études un peu moins synthétiques et peut-être un peu plus approfondies et ouvertes aux expériences étrangères. La vigueur de la pensée et la qualité de l'expérience n'y perdraient pas.

François Chevette, professeur
Faculté de droit,
Université de Montréal.

* * *

NOTAIRE ACHÈTERAIT ÉTUDE

Notaire de dix-huit ans d'expérience pratique et corporative achèterait une étude notariale dans le district de Québec ; une association serait également prise en considération. Adresser toute demande au Directeur de LA REVUE DU NOTARIAT.

GREFFE À VENDRE

Notaire Léopold Boulianne, 40 ans de pratique, 11,486 Minutes. Aussi cessionnaire du Greffe de Me G. Mayrand. Bureau établi depuis 40 ans. Bien situé. Clientèle familiale. 2 Coffres-forts, Pupitre, Filières, etc...

BONNES CONDITIONS. 721-8686. - 523-2424)